

**SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025
à 19H00
à la Mairie de Soubran**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Date de convocation du conseil municipal : le 06 février 2025.

Mme le Maire étant concernée par les points à l'ordre du jour, la convocation et la Présidence sont faites par le 1^{er} adjoint M. François RIPPE.

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures,

Les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le 1^{er} adjoint, se sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur François RIPPE, 1^{er} adjoint.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme KLINUSKI Céline, Ms ARDOUIN Nicolas, RIPPE François, SAMSON Thierry.

Absents :

Mmes JEANNEAU Christelle et MAINGOT Maud, Ms PERODEAU Bernard et PLAT Frédéric

Pouvoirs :

Mme KLINUSKI Céline est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

➤ **Délibérations à l'ordre du jour :**

1. **Déclassement et désaffectation dans la voirie d'une partie de la Voie Communale n°8 et aliénation d'une portion du chemin rural n°61, après enquête publique.**
2. **Vente d'une portion du chemin rural n°61 et d'une portion de la voie communale n°8.**

Questions diverses :

Faute de QUORUM, la réunion du conseil municipal est annulée et reportée à une date ultérieure.

Le 1^{er} adjoint,
M. François RIPPE

le secrétaire de séance,
Mme Céline KLINUSKI